



INFORMATIONS AUX FAMILLES

A compter du 1^{er} octobre 2021, la Communauté de Communes de Haute Cornouaille n'émettra plus de factures pour les services enfance jeunesse. Les familles recevront un document du centre des finances publiques intitulé « Avis des sommes à payer ». Pour toute question relative à ce document, nous vous invitons à contacter la Maison de l'Enfance au 02-98-81-10-89.

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique, vous devez en faire la demande au secretariat-enfance@haute-cornouaille.fr. Vous recevrez alors par retour de mail l'ordre de prélèvement automatique à remplir, et à renvoyer accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à : Communauté de Communes de Haute Cornouaille, 6 rue de Morlaix – BP 14, 29520 Châteauneuf-du-Faou.